

## Feriel Kandil « De Rawls à Ricœur : les paradoxes de la justice sociale »

Proposition d'intervention au Colloque « Héritages et usages de Rawls. Théorie de la Justice, 50 ans après. », 22-24 novembre 2021. L'intervention que je propose porte sur une analyse de la lecture ricœurienne de Théorie de la Justice de Rawls. A première vue, les conceptions rawlsienne et ricœurienne de la justice sociale semblent à ce point différentes qu'il paraît curieux que Ricœur ne cesse de souligner l'extrême intérêt qu'il porte à « l'ouvrage immense de Rawls »<sup>1</sup>. Non seulement, Ricœur se dit proche de l'auteur de Théorie de la Justice, mais encore il insiste pour que l'on considère les commentaires critiques qu'il fait à propos de cet ouvrage « non comme une réfutation », mais comme un correctif apporté du dedans de la théorie rawlsienne<sup>2</sup>. Rappelons que dans cet ouvrage, comme dans ses écrits postérieurs, Rawls défend une approche purement procédurale de la justice sociale : dans cette approche, le juste est défini indépendamment du bon. Or, dans tous ses écrits sur le juste, Ricœur rejette explicitement cette approche et plaide en faveur d'une conception dialectique de la justice sociale : dans cette conception, le bon englobe le juste<sup>3</sup>. L'enjeu de l'intervention est d'analyser le contenu et la portée de la critique paradoxale que Ricœur adresse au Rawls de Théorie de la Justice. Certes, certains des commentaires de Ricœur, notamment celui qui concerne la démarche d'exposition que Rawls suit dans Théorie de la Justice, ainsi que celle qui concerne l'existence, dans l'ouvrage, d'un argument soi-disant caché, sont discutables. Néanmoins, tel n'est pas le cas des commentaires acérés que Ricœur développe à propos de la question de l'universalité des principes de justice face à la signification éthique des biens sociaux à répartir, ainsi qu'à propos du sens de l'injustice et de son contenu éthique. La thèse que je défendrai est la suivante : par ses commentaires aiguisés sur les aspects éthiques de la justice, Ricœur contribue à mettre en valeur la nature hautement aporétique du juste. Par 'nature aporétique du juste', j'entends, à la suite de Ricœur, les contradictions du 1 In Ricœur (1991), Lecture 1, Points, Coll. Essais, Paris, p. 185. 2 Ricœur, Le Juste 1, p. 73 3 Voir, par exemple, les trois ouvrages suivants : Soi-même comme un autre, Seuil, 1990, Paris ; Lectures 1, Points, Coll. Essais, 1991, Paris ; Le Juste 1, Esprit, 1995, Paris. juste, pris « entre le légal et le bon »<sup>4</sup>. Je défendrai l'idée selon laquelle ces contradictions sont le point d'achoppement de l'approche rawlsienne de la justice. Elles conduisent à mettre l'accent sur ce que j'appelle les « trois paradoxes de la justice sociale ». Ces paradoxes résultent des contradictions entre l'universalité de la règle de justice et la visée éthique du bien-vivre ensemble. Il s'agit du paradoxe de la justice dans le domaine juridique, du paradoxe de la justice dans le domaine socio-économique, et du paradoxe de la justice dans le domaine politique. Le paradoxe de la justice dans le domaine juridique concerne, essentiellement, le « scandale » de la justice pénale comme le nomme Ricœur dans Le Juste, la justice et son échec<sup>5</sup>. Le paradoxe de la justice dans le domaine socio-économique concerne la contradiction entre l'universalité des principes de justice distributive et la pluralisation des biens sociaux à distribuer, comme y insiste Walzer dans Spheres of Justice<sup>6</sup>. Enfin, le paradoxe de la justice politique concerne l'État, foyer d'exercice de la plus grande rationalité et de la plus grande violence, comme Ricœur, à la suite de Max Weber, le souligne<sup>7</sup>. Ces trois paradoxes permettent de relier la critique éthique que Ricœur fait de l'approche purement procédurale de Rawls à la critique plus générale qu'il adresse à la tradition politique du libéralisme — cette tradition de pensée politique qui se démarque par un excès de rationalisme et de consensualisme et qui, de ce fait, manque de « contenus passionnels » et de « dynamisme historique », ainsi que l'affirmait Ricœur.